

# « INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME »(H/F) Service Aménagement et Planification

La Communauté du Pays Voironnais recherche pour l'Unité Instruction des Autorisations d'Urbanisme, un instructeur ADS (h/f), à temps complet, pour un contrat à durée déterminée de 4 mois à compter de juin 2020.

L'Unité Instruction des Autorisations d'Urbanisme du Pays Voironnais, composée de 5 personnes, assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 26 de ses communes membres.

# DESCRIPTION DES ACTIVITÉS LIÉES AU POSTE

Sous l'autorité du Responsable de l'Unité Instruction des Autorisations d'Urbanisme, vous serez chargé(e) des missions suivantes :

# 1/ Mission principale : instruction des autorisations d'urbanisme

- ✔ Prise en charge d'un secteur d'instruction composé de 8/10 communes
- ✓ Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols : permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, certificats d'urbanisme « opérationnels » et certaines déclarations préalables (divisions....).
- ✔ Information sur le droit des sols et les procédures, en lien et à la demande des communes utilisatrices du service,
- ✔ Rédaction des actes de procédures et des décisions administratives,
- Conseil et appui aux communes dans l'exercice des prérogatives qu'elles conservent en matière d'ADS
- ✔ Participation aux préparations des commissions d'urbanisme, de manière ponctuelle, à la demande des communes
- ✔ Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme, à la demande des communes concernées.

## 2/ Mission complémentaire : appui à l'assistante du service dans sa contribution à l'instruction :

- Tâches de vérification des dossiers adressés par les communes et de mise en forme des dossiers (numérotation des pièces, classement, identification du zonage PLU, édition de la fiche d'instruction...); entrée de certaines données dans le logiciel tout au long de l'instruction (ex : dates retour de consultation, date archivage...)
- Consultations des gestionnaires de réseaux et des services concernés et recueil des avis.
- ✔ Accueil physique et téléphonique en cas d'absence ou d'indisponibilité de l'assistante.

#### **PROFIL REQUIS**

### Formation initiale

- Bac + 2 minimum voire niveau Bac assorti d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine d'activité,
- Première expérience dans un service Urbanisme souhaitée
- Permis B exigé

## Compétences et savoirs faire

- · Parfaite connaissance du code de l'urbanisme et du droit d'occupations des sols
- · Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des administrations publiques
- · Notions de réglementations applicables aux collectivités locales

- Lire et analyser les différents types de plans et les documents d'urbanisme
- Appréhender un projet sur le terrain
- Synthétiser les avis recueillis des experts
- Suivre l'évolution de la réglementation
- Maîtriser avec aisance les outils informatiques (bureautique, logiciels d'instruction, SIG, cadastre)
- Capacité à travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe, les différents services impliqués dans le processus d'instruction, et avec les communes
- Bon relationnel avec les élus, les administrés, les concessionnaires et services extérieurs
- Sens de l'organisation, de la rigueur et autonomie
- Bonnes qualités rédactionnelle et d'expression orale
- Esprit d'initiative et autonomie

## **CARACTÉRISTIQUES DU POSTE:**

- Poste à temps complet
- Cadre d'emploi des Rédacteurs (filière administrative) ou Techniciens (filière technique), catégorie B
- Durée du contrat : poste à durée déterminée sur une durée de 4 mois éventuellement renouvelable
- · Rémunération : selon conditions statuaires, emploi de catégorie B
- Lieu de travail : Coublevie Ecocité, avec déplacements possibles sur le territoire

Poste à pourvoir : juin 2020 Date limite de dépôt des candidatures : 15 mai 2020 Postuler sur le site WWW.paysvoironnais.com